



AMAP « Le Panier des Aravis »
Maison des Associations
3 rue du Chanoine Pochat-Baron
74230 Thônes
contact@lepanierdesaravis.fr
www.lepanierdesaravis.fr

Adhésions 2025 et suivantes

Nom Prénom

Adresse

Code postal Commune

Téléphone principal Téléphone secondaire

Adresse électronique (le plus lisiblement possible ☺)

.....@.....

J'autorise la diffusion de mes coordonnées téléphoniques aux autres membres de l'AMAP pour remplacement lors d'une distribution.

En remplissant ce formulaire, vous consentez à ce que les informations saisies soient traitées pour permettre de vous contacter et de vous adresser les informations concernant le fonctionnement de l'association ainsi que des informations en lien avec les buts et valeurs des AMAP.

"Le Panier des Aravis" collecte, de manière limitée, certaines données à caractère personnel vous concernant. Les données recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé et sécurisé par "Le Panier des Aravis", afin de traiter vos commandes, d'assurer le fonctionnement de l'AMAP et de vous diffuser des informations validées par décision du Conseil d'Administration.

L'utilisation du site www.lepanierdesaravis.fr implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales d'utilisation (cf site).

La cotisation 2025 est de 20 €.

Le règlement par chèque bancaire est à joindre au bulletin d'adhésion et est à libeller au nom de l'association : "Le Panier des Aravis". Le règlement par virement anticipé est également possible (joindre l'ordre de virement).

Règlement : par virement - par chèque

Paniers souhaités/envisagés (ce n'est pas un engagement)

- Commandes de paniers réguliers (légumes, viande, fromage, pain, fruits et dérivés, œufs)
- Commandes groupées (vin, huile, noix, farine, saumon, huîtres, fruits andalous, ...)

L'adhérent à l'AMAP "Le Panier des Aravis" s'engage à

➤ **Respecter le fonctionnement et le règlement de l'AMAP "Le Panier des Aravis".**

En cas de non-respect l'adhésion ne pourra pas être reconduite l'année suivante.

➤ **Participer à un minimum de 2 distributions (8h30 à 11h).**

Pour valider votre inscription, vous devez vous engager sur des dates lors de votre inscription.

En cas d'absence, il vous appartient de trouver un.e remplaçant.e et d'en informer le responsable.

Pour 2025 : Date 1 : ___/___/_____ Date 2 : ___/___/_____ Date 3 : ___/___/_____

➤ **Retirer ses paniers aux dates de distributions prévues entre 9h30 et 10h30.**

Les paniers non distribués en fin de permanence seront répartis entre les bénévoles présents.

A, le

Signature de l'adhérent

Adhésion 2026

La cotisation 2026 est de €.

Le règlement par chèque bancaire est à joindre au bulletin d'adhésion et est à libeller au nom de l'association : "Le Panier des Aravis". Le règlement par virement anticipé est également possible (joindre l'ordre de virement).

Règlement : par virement - par chèque

Participation à un minimum de 2 distributions - Dates pour 2026 :

Date 1 : ___/___/_____ Date 2 : ___/___/_____ Date 3 : ___/___/_____

Modification(s) éventuelle(s) des informations saisies au recto (adresse électronique, téléphone, ...) :

.....
.....

En adhérant, je certifie être en accord et respecter toutes les conditions énoncées au verso du présent bulletin, lors de l'année 2026,

A, le

Signature de l'adhérent

Adhésion 2027

La cotisation 2027 est de €.

Le règlement par chèque bancaire est à joindre au bulletin d'adhésion et est à libeller au nom de l'association : "Le Panier des Aravis". Le règlement par virement anticipé est également possible (joindre l'ordre de virement).

Règlement : par virement - par chèque

Participation à un minimum de 2 distributions - Dates pour 2027 :

Date 1 : ___/___/_____ Date 2 : ___/___/_____ Date 3 : ___/___/_____

Modification(s) éventuelle(s) des informations saisies au recto (adresse électronique, téléphone, ...) :

.....
.....

En adhérant, je certifie être en accord et respecter toutes les conditions énoncées au verso du présent bulletin, lors de l'année 2027,

A, le

Signature de l'adhérent

Adhésion 2028

La cotisation 2028 est de €.

Le règlement par chèque bancaire est à joindre au bulletin d'adhésion et est à libeller au nom de l'association : "Le Panier des Aravis". Le règlement par virement anticipé est également possible (joindre l'ordre de virement).

Règlement : par virement - par chèque

Participation à un minimum de 2 distributions - Dates pour 2028 :

Date 1 : ___/___/_____ Date 2 : ___/___/_____ Date 3 : ___/___/_____

Modification(s) éventuelle(s) des informations saisies au recto (adresse électronique, téléphone, ...) :

.....
.....

En adhérant, je certifie être en accord et respecter toutes les conditions énoncées au verso du présent bulletin, lors de l'année 2028,

A, le

Signature de l'adhérent